



DEMANDE DE COMMENTAIRES

Avis de publication et demande de commentaires – Publication en vue de recueillir des commentaires sur le projet de modifications à la Règle locale 11-501 de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs sur les *droits exigibles*.

Introduction

Le 16 décembre 2013, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Commission) a autorisé la publication en vue de recueillir des commentaires sur le projet de modification à la Règle locale 11-501 de la Commission sur les *droits exigibles*.

Résumé des modifications proposées

Les modifications proposées confirmeraient l'exigence d'un droit de \$300 pour chaque catégorie supplémentaire de valeurs mobilières ou pour chaque genre de parts offertes, dans le cadre d'une modification apportée à un prospectus.

Demande de commentaires

La Commission désire prendre connaissance de vos commentaires au sujet du projet de modifications à la Règle locale 11-501 de la Commission sur les *droits exigibles*.

Pour obtenir une copie et nous faire part de vos commentaires

On trouvera les documents énoncés ci-dessus par l'entremise du site web de la Commission: www.fcnb.ca.

Pour obtenir un exemplaire sur papier des documents pertinents, veuillez en faire la demande par écrit, par téléphone ou par courriel à la Commission. Les commentaires doivent être envoyés par écrit au plus tard le 19 février 2014 à l'adresse suivante :

Secrétaire

Commission des services financiers et des services aux consommateurs

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Téléphone : 506-658-3060

Sans frais : 866-933-2222 (au Nouveau-Brunswick seulement)

Télécopieur : 506-658-3059

Courriel : information@fcnb.ca

Il se pourrait qu'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation soit publié.

Questions

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser à :

Kevin Hoyt

Directeur des valeurs mobilières

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Téléphone : 506-643-7691

Courriel : kevin.hoyt@fcnb.ca



Projet de modifications à la

RÈGLE LOCALE DE LA COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS 11-501

DROITS EXIGIBLES

1 *La Partie 2 est modifiée en ajoutant ce qui suit après « par émetteur » :*

« et \$300 pour chaque catégorie supplémentaire de valeurs mobilières ou pour chaque genre de parts offertes. »;

2 *La présente règle entre en vigueur le [insérer la date] 2014.*